

DECISION N° DEC_048_2023

Nettoyage de locaux, vitres dans différents bâtiments municipaux et de toilettes publiques

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour de la prestation de nettoyage de locaux, de vitres et de toilettes publiques.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au budget 2023, sous le chapitre 11 : Charges à caractère général.

Imputation interne : 6283 – 02001 - 33001 - 41303 – 32101 – 21101 – 21201 – 25401 - 95001

L'opération a été scindée en trois lots :

- Lot 1 : Nettoyage de locaux
Montant minimum annuel 50 000 € HT
Montant maximum annuel 90 000 € HT
- Lot 2 : Nettoyage de vitres
Montant minimum annuel 15 000 € HT
Montant maximum annuel 35 000 € HT
- Lot 3 : Nettoyage de toilettes publiques
Montant minimum annuel 5 000 € HT
Montant maximum annuel 20 000 € HT

Cette consultation fait l'objet d'un appel d'offres ouvert qui est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique. En effet, l'opération est estimée à un coût total de 580 000 € HT, au-delà du seuil de 215 000 € HT. Les lots ont été passés en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres. Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation

plateforme.alsacemarchespublics.eu, le 26 avril 2023 avec un rectificatif publié le 13 mai 2023, la date limite de réception des offres initialement fixée au 25 mai 2023 à 12 heures ayant été repoussée au 08 juin 2023 à 12 heures.

Pour le lot 1, 8 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Société CARONET de 57350 SPICHEREN
- Société CENTRE ALSACE NETTOYAGE de 67210 BERNARDSWILLER
- Société SAMSIC de 68000 COLMAR
- Société AF PROPLETE de 67300 SCHILTIGHEIM
- Société ECLAIRCIR de 67300 SCHILTIGHEIM
- Société VERY CLEAN PROS de 67390 SAASENHEIM
- Société ARCADE NETTOYAGE de 92800 PUTEAUX
- Société ACM NETTOYAGE de 68720 ZILLISHEIM

Pour le lot 2, 3 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Société CARONET de 57350 SPICHEREN
- Société AF PROPLETE de 67300 SCHILTIGHEIM
- Société ECLAIRCIR de 67300 SCHILTIGHEIM

Pour le lot 3, 2 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Société SAMSIC de 68000 COLMAR
- Société ECLAIRCIR de 67300 SCHILTIGHEIM

Après examen et analyse des propositions exposées par le service Commande Publique, maître d'œuvre interne, il apparaît que :

- l'offre d'ARCADE est anormalement basse au regard du montant des autres offres et de l'estimation. Suite à une demande de complément d'information, la société ARCADE a retiré son offre.

- l'offre de la société CARONET est irrégulière car le BPU a été modifié par la société qui a regroupé des positions. Une demande de régularisation a été faite et la société n'a pas répondu. L'offre est donc rejetée car irrégulière.

- l'offre de la société VERY CLEAN PRO est irrégulière car le BPU a été modifié par la société qui a regroupé des positions. Suite à la demande de régularisation transmise le 22 juin 2023, la société a transmis un nouveau BPU. Cependant l'offre demeure irrégulière car la société a modifié le coût global de son offre passant d'un montant estimatif de 149 977 € HT à 147 423,86 € HT. De plus, une ligne du BPU reste incomplète.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 05 juillet 2023 a attribué les accords-cadres aux offres économiquement les plus avantageuses, répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître de l'ouvrage et présentées par :

Lot n° 1 : Nettoyage de locaux

Société SAMSIC – 28 route de Bâle – 68000 COLMAR

Pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT

Pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT

Lot n° 2 : Nettoyage de vitres

Société CARONET – 20 route Nationale – 57350 SPICHEREN

Pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT

Pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT

Lot n° 3 : Nettoyage de toilettes publiques

Société ECLAIRCIR – 52 rue de Mundolsheim – 67300 SCHILTIGHEIM

Pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT

Pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2125 1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 relatifs aux accords-cadres avec minimum et maximum,

VU l'attribution effectuée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juillet 2023,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que les offres susmentionnées étaient les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses,

Considérant que les entreprises répondent en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,

Décide d'écarter l'offre irrégulière de la société CARONET pour le lot n° 1. En effet, le BPU a été modifié par la société qui a regroupé les positions, une demande de régularisation a été faite, la société n'a pas répondu. D'écarter l'offre irrégulière de la société VERY CLEAN PROS pour le lot n°1, en effet le BPU a été modifié par la société qui a regroupé les positions, une demande de régularisation a été faite la société a transmis un nouveau BPU, cependant l'offre reste irrégulière car le coût global de l'offre a été modifié, passant d'un montant estimatif de 149 977 € HT à 147 423,86 € HT, et car une ligne du BPU reste incomplète.

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 17/07/2023

Le Maire :
Marcel BAUER